**REGLES FICMEC**

L’Institut Supérieur des Métiers de l’Audiovisuel (ISMA) organise la première édition du « Festival International du Court-Métrage des Ecoles de Cinéma» (FICMEC).

Le festival aura lieu du **Mercredi 11 au Samedi 14 Janvier 2017** dans les locaux de l’Institut Français et de l’ISMA à Cotonou.

L’objectif du festival est de promouvoir les courts-métrages des écoles de cinéma et de les présenter au public béninois et à celui de l’Afrique. C’est aussi l’occasion d’offrir une plate-forme de rencontre et d’échange aux jeunes cinéastes venant de différentes cultures et horizons.

1. **Conditions de Participation, Durée et Genre des Films**

* Seuls les courts-métrages **réalisés dans le cadre d’écoles de cinéma ou d’universités enseignant le cinéma ou l’audiovisuel** sont admis à participer au 1er Festival International du Court-Métrage des Ecoles de Cinéma
* Durée : limitée à **26 minutes** par film.
* Genres : fiction, documentaire, animation.
* Année de production : films achevés **après le 01/01/2015**.
* Sous-titres : des sous titres en langue **française** ou **anglaise** sont **impératifs**.
* Format d’origine de tournage : tous formats vidéo ou pellicule.
* Format de copie de présélection et de projection : DVD Pal ou un lien de visionnage.
* Format de projection en cas de sélection: Apple ProRes 4.2.2
* Participation **gratuite.**

1. **Envoi d’une Demande pour la Pré-Sélection**

* Une copie papier de la fiche d’inscription dûment **remplie** et **signée à envoyer par mail et ensuite par courrier**.
* **Deux** copies (DVD en Pal) ou un lien de visionnage du film pour la présélection en mentionnant sur le coffret du DVD :
* Le titre du film
* Le nom et le prénom du réalisateur
* La durée du film
* La langue des sous-titres
* Le genre du film (fiction, documentaire, animation)
* L’année de la production du film
* L’école ou l’Université de provenance du film
* Le pays de production
* Les contacts mail et téléphoniques du candidat ou de l’ayant droit du film
* Contacts, links et adresse mail du réalisateur

1. **Adresse Postale**

* Tous les documents mentionnés ci-dessus doivent parvenir au bureau du festival avant le Mercredi 30 novembre **2016** à l’adresse suivante :

**1er Festival International du Court-Métrage des Ecoles de Cinéma (FICMEC)**

**Institut Supérieur des Métiers de l’Audiovisuel (ISMA)**

**Lot 1804 A Fidjrossè - Cotonou**

**Tél : +229 97 27 49 49 / +229 95 49 11 11.**

**Email :** [**fondateur@isma-benin.org**](mailto:fondateur@isma-benin.org) **ou festival@isma-benin.org**

1. **Présélection et Divulgation des Films Sélectionnés**

* Le Comité de présélection du festival informera les réalisateurs et les responsables des écoles de la sélection officielle de cette 1ère édition du festival avant la **15 décembre 2016**.
* La direction du festival décidera de l’ordre et de la date de projection des films sélectionnés.
* Les ayants droits des films sélectionnés s’engagent dès la communication officielle de la décision du festival, à réserver les droits de la projection du film au Bénin au 1er Festival International des Films d’Ecole du Bénin.

1. **Projection Privée**

* Aucun film sélectionné ne sera diffusé sous quelle que forme que ce soit ou présenté hors du festival sans accord préalable avec les ayants droit des films.
* Le festival se réserve le droit d’exploiter des extraits inférieurs à 3 minutes des films sélectionnés au titre de la promotion du festival.

1. **Envoi des Films Sélectionnés**

* Les copies de projection doivent parvenir à l’ISMA **avant le Mercredi 30 novembre 2016 – date limite de la réception des films** **programmés au festival.**
* Les copies doivent être adressées au bureau du festival.
* L’envoi de la copie sélectionnée est à la charge du participant.
* Il est impératif de mentionner « No commercial value - For cultural purposes only » “Pour usage culturel uniquement - aucune valeur marchande” sur le colis lors de l’expédition.

1. **Palmarès et Prix**

* Trois (3)prix seront décernés par le Jury international du Festival :
  + Prix du meilleur court-métrage de fiction.
  + Prix du meilleur court-métrage documentaire.
  + Prix du meilleur court-métrage d’animation.
  + Prix Coup de cœur du Jury
  + Prix du public
  + Grand Prix Pascal ABIKANLOU
* Le festival publiera un catalogue officiel comportant la présentation des films sélectionnés pour la compétition, ainsi que de leurs réalisateurs.

1. **Prise en Charge des Invités Internationaux**

* Le festival prend en charge les frais de séjour de ses invités pour la durée du festival : un représentant administratif de l’école ou un enseignant et les étudiants réalisateurs des films sélectionnés.
* Le festival assure les repas de ses invités pour la période du festival.
* Le transport aéroport-logement est également assuré.
* Les billets d’avions, visas et procédures de voyage sont à la charge du participant.
* Toute personne non invitée officiellement, accompagnant un participant au festival, ne sera pas prise en charge par le festival.

1. **Litiges**

* La participation au Festival implique l’acceptation sans réserve du présent règlement par les producteurs ou leurs représentants. Le Comité d’Organisation est le seul habilité à régler les litiges non prévus par ce règlement.

1. **Information**

* Pour toute information concernant le festival : festival@isma-benin.org